

BOURSES à la participation au congrès biennuel
11^e Congrès EDILIC Hambourg
Modalités de participation et de soumission de candidature

S'inscrivant dans sa politique de développement et de soutien de ses membres, l'association EDILIC offre jusqu'à 5 bourses, d'un montant maximum de 300 euros chacune pour soutenir la participation de congressistes en présentiel au 11^e congrès EDILIC de Hambourg du 23 au 25 juillet 2025.

Admissibilité :

Pour être éligible à une bourse contribuant à la participation en présentiel aux frais de congrès, le/la candidat.e doit être cotisant.e de l'association Edilic au moins à partir de 2023 (congrès de Copenhague) et doit avoir eu sa proposition qui est acceptée par le comité scientifique.

Une seule candidature par candidat.e éligible est recevable.

Les membres EDILIC présentent une demande de bourse dans l'une des trois catégories suivantes :

1. Membres de longue date de l'association EDILIC - membres continus depuis 6 ans ou plus (2 bourses);

2. Membres étudiants- doctorants, membre de l'association Edilic. L'obtention du diplôme ne doit pas être effective avant la fin du congrès. Une attestation du statut d'étudiant doit être jointe à la demande ainsi qu'une lettre de recommandation d'un.e enseignant.e.s de leur université ou de leur directeur.trice de recherche (2 bourses);

3. Membres EDILIC résidant dans l'un des pays désignés par l'Association européenne pour la recherche en éducation (EERA) comme pays à faible PIB (1 bourse).

Les pays à faible PIB : logs.worldbank.org/fr/opendata/nouvelle-classification-des-pays-en-fonction-de-leur-revenu-2024-2025

- *Afrique* : tous les pays sauf la Guinée équatoriale et les Seychelles ;

- *Amérique*: tous les pays sauf le Canada, les États-Unis d'Amérique, St. Kitts and Nevis et Trinité-et-Tobago ;

- *Asie* - tous les pays, à l'exception du Bahreïn, du Brunei Darussalam, de la RAS de Hong Kong, d'Israël, du Japon, de la République de Corée de Sud, du Koweït, de Macao, de la Malaisie, d'Oman, du Qatar, de Singapour, de Taiwan, des EAU ;

- *Australasie/Océanie* : tous les pays, sauf l'Australie et la Nouvelle-Zélande ;

- *Europe*: Albanie, Arménie, Azerbaïdjan, Belarus, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Géorgie, Kazakhstan, Kosovo, ARY de Macédoine, Moldova, Monténégro, et Ukraine.

Pour la catégorie à faible PIB, la résidence professionnelle sera déterminée par l'adresse postale actuellement inscrite sur la liste des membres EDILIC.

Les candidat.e.s à la bourse peuvent être l'auteur.e principale ou le/la co-auteur.e de l'intervention. Une seule personne est subventionnée par intervention-communication.

Il est à noter qu'une demande de bourse présentée par une personne non membre pendant la période de 2023-2025 ne sera pas retenue. Si une personne a reçu un soutien lors du précédent congrès, elle ne sera pas prioritaire.

Les demandes de bourses seront acceptées si la confirmation des organisateurs de l'acceptation de la proposition de communication est joint à la demande.

Le Comité des bourses se réserve le droit de ne pas accorder de bourses dans une catégorie et d'envisager l'octroi de la somme d'argent laissée après l'attribution des bourses dans ces trois catégories au candidat suivant de la liste et selon les besoins.

Une fois la bourse obtenue, son montant sera versé **après le congrès** par virement bancaire après présentation des factures couvrant le montant de la bourse (p. ex. frais d'inscription et frais de voyage, d'hôtel), avant le 25 septembre. Aucune personne ne recevra plus de 300 euros mais elle pourrait recevoir des sommes moins élevées.

Le montant de la bourse sera défini en euros. Les frais de change entre valeurs monétaires peuvent faire varier les montants reçus par les candidat.e.s.

Note: En cas d'annulation de la participation au congrès en personne pour des raisons de santé ou pour tout autre événement imprévu échappant au contrôle des organisateurs, l'allocation sera également annulée.

Procédure:

Pour déposer une demande, le/la candidat.e.s remplit le formulaire de candidature joint et l'envoie à l'adresse edilicmail@gmail.com.

Les décisions du Comité des bourses sont entièrement fondées sur les renseignements fournis par les candidats dans leur formulaire de demande.

Calendrier:

- Date limite du dépôt de la demande de bourse : le 21 février 2025 avant minuit
- Réponse du comité pour le 20 mars 2025
- Versement au plus tard le 25 septembre 2025.